MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (zone réservée aux Laboratoires CVE)

En signant ce formulaire de mandat, **vous autorisez les Laboratoires CVE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte**, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Laboratoires CVE.

Vous bénéficiez du **droit d'être remboursé par votre banque** selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter les champs marqués * **Votre n° de client** : **K** …….....

Votre Nom : * ……..
Raison sociale du débiteur (utilisée pour facturation)

Votre adresse :
(de facturation)

* ……..
Numéro et nom de la rue

* ……
Code Postal

* ……
Ville

* ……..
Pays

Les coordonnées de votre compte :

*

*Numéro d'identification international du compte bancaire – **IBAN** (International Bank Account Number)*

*

*Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier Code)*

Nom du créancier : **LABORATOIRES CVE**

Identifiant créancier SEPA : **FR95ZZZ520451**

Adresse créancier : **4 RUE DES BONNES GENS**
67000 STRASBOURG
FRANCE

Type de Paiement : * Paiement récurrent / répétitif ☑ Paiement ponctuel ☐

Signé à : * ……
Lieu

*
Date : JJ / MM / AAAA

Signature(s) : * *Veuillez signer ici*

Document à renvoyer **impérativement PAR COURRIER** à **:**

⚠ **Joindre un RIB** comportant les mentions IBAN – BIC

Laboratoires CVE
4 rue des Bonnes Gens
67000 STRABOURG

Fax : **03 90 40 46 05**
Mail : **info@labo-cve.com**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.